

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL_2024_088

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**

Séance du mercredi 03 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois juillet à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M./Mme Prénom NOM, TITRE.

Date de convocation : 27 juin 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 24
- Votants : 32

Présents :

Philippe RIO - Yveline LE BRIAND - Lamine CAMARA - Claire TAWAB KEBAY - Ganesh DJEARAMIN - Saadia BELLAHMER - Fatima MAHFOUD - Philippe LOUISON - Mognidaho ISSA - Mahamoud SOILHI - Youssef BOUKANTAR - Ali Mohamed ABOUDOU - Sarah CHABROT - Laetitia JACQUEMIN - Seynabou Léonie DIARRA - Imène KEDDOU - Sara GHENAIM - Anaïs KOSE - Sylvie GIBERT - Neal SAUNIER - Janna BOUBENDIR - Fatouma SYLLA - Marie FOLLY - Dominique BRIVADY

Excusés Représentés :

Fatima OGBI représentée par Claire TAWAB KEBAY - Pascal TROADEC représenté par Saadia BELLAHMER - Arsène ZERKAL représenté par Ganesh DJEARAMIN - Jacky BORTOLI représenté par Philippe RIO - Michèle AUBRY représentée par Ali Mohamed ABOUDOU - Rose-Marie THUILOT représentée par Yveline LE BRIAND - Martial GAMIETTE représenté par Lamine CAMARA - Kouider OUKBI représenté par Janna BOUBENDIR - Cheick Oumar N'DIAYE représenté par Sylvie GIBERT

Absents :

Ngandu NTUMBA ép KENYA - Aziza BELABDA

Délibération N°DEL_2024_088 : « Demande de subvention auprès de la CAF au titre de Fonds public et territoire 2024 - Création des locaux périscolaires au sein de l'école Langevin »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) de la b
sociale pour la période 2023-2027 signée le 10 juillet 2023 définissant les priorités
d'intervention et les moyens pour la CAF de l'Essonne,

Vu l'appel à projet « Fonds Publics et Territoires » permettant le financement de projet
en investissement,

Considérant que le « Fonds Publics et Territoires » contribue à accompagner les besoins
spécifiques des familles et des territoires et qu'à ce titre, il participe aux objectifs de
développement des offres aux familles, de réduction des inégalités territoriales et sociales,

Considérant la nécessité de procéder à la restructuration et à l'extension du groupe
scolaire Paul Langevin – Jean Perrin et d'y créer un nouvel espace périscolaire qui
permettra de disposer d'une capacité d'accueil de la structure pour 161 enfants,

Considérant que le projet proposé par la ville répond aux objectifs et enjeux définis par
la CAF de l'Essonne,

Considérant que ce dossier a été examiné par la Commission Ressources le 26 juin 2024,

Délibère, et décide,

De solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, au titre du dispositif
« Fonds Publics et Territoire » - projet investissement pour l'année 2024, un financement
de 350 000€ pour le projet de création de locaux périscolaires au sein de l'école Langevin,

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et tous les
documents s'y rapportant,

D'attester que les inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes
seront inscrites au budget communal.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO



Vote à l'unanimité
NPPV : 1
Kouider OUKBI

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de
Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification